

Contribution du SNEP-FSU aux groupes de travail « réussite en licence » (octobre 2017)

L'apport de l'EPS, au moyen des pratiques physiques et sportives, pour la réussite de tous les étudiant-es

Avant-propos

Le rapport Fabre de 1994, le rapport du Conseil National de l'Évaluation (CNE) de 1999 portant sur le sport à l'université constataient que l'absence de politique sportive universitaire résulte de la non reconnaissance par la communauté de la portée scientifique et éducative du sport. Ils pointaient d'abord le manque de moyens en installations, budget et personnel (enseignant et administratif) et l'insuffisante reconnaissance institutionnelle comme freins majeurs au développement de la pratique au sein des SUAPS. Le CNE préconisait un projet pédagogique d'ensemble. Le PNVE d'octobre 2015 proposait la possibilité de disposer d'UE libres ou optionnelles permettant l'attribution de crédits ECTS pour des pratiques sportives universitaires.

Le rapport Auneau-Diagana de juillet 2008, reprenait de nombreux constats, et faisait 7 propositions dont nous partageons l'essentiel, en particulier la première, celle d'un enseignement obligatoire (une UE obligatoire). Mais ces propositions sont restées dans le rapport !

Dernièrement la charte « ***pour le développement du sport à l'université*** » signée en mai 2016 conjointement par les ministres du MENESR, de la CPU et du Groupement national des directeurs de SUAPS (GNDS), indique « ***la pratique des APSA est un élément favorisant l'intégration, la santé, le lien social, une identité étudiante, une vie de campus et donc une formation équilibrée et complète, contribuant à la réussite des étudiants*** ».

A/ Pourquoi la nécessité de la pratique sportive à l'université ? Pour une formation complète et équilibrée au service de la réussite.

De tous temps, et encore aujourd'hui, la préparation de l'élite de la Nation a intégré dans ses pratiques un enseignement « physique ». Ainsi, depuis longtemps, les grandes écoles rendent souvent obligatoire le sport. Ce qui est bon pour l'élite doit être bon pour tous¹. C'est l'objectif qu'il faut se fixer pour une élévation globale du niveau de formation des étudiants, en intégrant cette dimension culturelle.

Car le sport est devenu un fait social global. Il doit faire partie des missions de l'université sur la formation à la culture générale. Le sport nécessite une appropriation critique continue. Il ne doit plus être relégué au rang de sous-culture, comme un simple divertissement ou objet de consommation pour son entretien personnel. Un enseignement et un encadrement qualifié, universitaire sont donc incontournables.

Pour cette raison les SUAPS, entre autres, ne peuvent pas être des prestataires de services mais doivent donc être aussi le lieu d'une activité universitaire fondée sur un rapport critique au domaine de la culture que sont les APSA.

¹ Nous faisons nôtre l'article 1 de la déclaration de l'UNESCO dans sa charte revu en novembre 2015 : La pratique de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport est un droit fondamental pour tous.

Les attentes des étudiant.es pour une pratique sportive peuvent être très disparates. Si nous pensons que l'éducation physique et sportive est une partie fondamentale de la formation et du développement de l'individu, compris comme acteur d'une société qui se transforme, **la question d'une offre commune et obligatoire s'impose et il faut rompre avec la tradition du « choix » qui, nous le savons, ne profite qu'à certain.es. Cette obligation ne s'oppose pas à l'adhésion la plus large possible de tou.tes.**

Bien au contraire, si l'enjeu est une augmentation de la pratique physique pour tou.tes, les sportifs, les moins sportifs, mais aussi les débutant.es, les « timides » et les « réfractaires » à l'activité physique, il est nécessaire de bien analyser les attentes des étudiant.es pour proposer une EPS ayant une valeur universitaire la plus en phase avec leurs représentations, leurs modes de vie et leurs aspirations de jeunes adultes. Les dimensions de plaisir, de convivialité, de bien-être y sont incontournables.

Ajoutons que l'objectif annoncé d'amener 50% d'une classe d'âge au niveau licence est un véritable défi auquel l'EPS doit apporter un élan supplémentaire.

Bien entendu, cette pratique régulière d'APSA est un des éléments pour endiguer la sédentarité amenant des problèmes de santé publique (surpoids, obésité,...). Santé étant entendue au sens du bien-être physique, psychique et social (définition de l'OMS) et non comme une simple pratique hygiéniste. (cf. *notre contribution du 26 septembre au GT 8 sur la problématique réussite des étudiant.es - santé et pratiques physiques et sportives*).

Le service public de l'ESR avec l'outil des SUAPS et en lien avec les associations sportives liées à la FFSU doivent permettre à celles et ceux qui ne pratiquent pas de le faire. Permettre à celles et ceux qui pratiquent de poursuivre...ici et maintenant pour ailleurs et plus tard.

B/ Retour sur les obstacles à la démocratisation de la pratique

Contrairement aux idées parfois entendues que ce serait le « *manque d'informations sur les SUAPS ou bien le désordre institutionnel qui nuirait à la pratique des étudiants* », tous les rapports indiquent que c'est d'abord principalement un manque de moyens de tous ordres (postes, équipements, budget) qui limite l'offre, combiné à une non reconnaissance institutionnelle de la valeur culturelle et universitaire des APSA et de leur pratique. Concrètement les installations sportives sont saturées, donc insuffisantes et on manque d'enseignants pour encadrer les créneaux.

Ajoutons un obstacle majeur du côté étudiant qui est la question du temps disponible qu'il faudrait « sanctuariser » :

Le manque de temps et la complexité des emplois du temps étudiant, combinés aux stages pour les étudiant.es ainsi qu'une situation sociale qui oblige près de 50% d'entre eux à travailler pour financer leurs études, constituent un puissant frein à la pratique sportive. C'est devenu un problème incontournable et à régler !

C/ Les propositions du SNEP-FSU pour lever ces obstacles.

La reconnaissance institutionnelle en libérant du temps ou en le « sanctuarisant » pour les étudiant.es par :

- **La mise en place d'une UE obligatoire² (première proposition du rapport Auneau-Diagana)** inscrite dans l'emploi du temps sur au moins un des six semestres du cycle licence dans tous les cursus du L. ; cela permettrait de plus de développer la pluridisciplinarité de ces cursus. Cela favoriserait la pratique en permettant du temps officiel pour les étudiants et réglerait entre autres le problème de disponibilité (cela permettrait aussi d'étaler les pratiques sur les tranches horaires autres que celles

² Par exemple l'instauration d'une EPS obligatoire dans les maquettes sur chaque année dans une école d'ingénieur à l'université d'Angers (ISTIA) depuis 2007 est une réussite sur tous les plans.

de la pause méridienne ou le soir qui sont saturées).

- L'obligation de proposer systématiquement dans toutes les universités³ une UE sport facultative (UEF) à chaque semestre du cursus universitaire.
- La mise en place d'une allocation d'autonomie permettant à tou.tes les étudiant.es (d'avoir les moyens) de financer leurs études et de libérer du temps aussi.

Par ailleurs sur les moyens :

Un « plan Marshall » pour le sport universitaire.

- Des postes d'enseignants EPS titulaires dont un plan de 500 postes supplémentaires de professeurs d'EPS sur cinq ans, des BIATOSS. Cela limiterait l'inflation de vacances ou d'heures complémentaires et qui dépassent dans nombre de SUAPS le volume global horaire fait par les titulaires ce qui n'est pas bon pour les dynamiques de projets et d'équipes.
- Des installations sportives universitaires à construire, à rénover, à entretenir.
- Des crédits État DGF pour le fonctionnement des SUAPS (au moins 20€ par étudiant).
- Un droit sport étudiant faible (10-20€) à l'identique d'un droit SUMPS ou BU devrait être institué par le moyen d'un transfert d'une partie du droit FSDIE payé par les étudiants (il y avait eu un accord UNEF, SNEP, SNESUP sur cette base en 2010 et qui pourrait être réactualisé ou retravaillé).
- Un budget de fonctionnement du SUAPS de chaque Université atteignant au moins 1.5% du budget de fonctionnement global de celle-ci.

Un fléchage donc des moyens des SUAPS afin de pérenniser ces structures dans toutes les universités.

Conclusion : un encadrement de qualité avec un projet d'éducation physique et sportive universitaire (PEPSU) adapté au monde de l'enseignement supérieur, par des gens formés aux exigences des différentes disciplines sportives, est aujourd'hui incontournable. S'adresser à tou.tes les étudiant.es, y compris les plus éloigné.es de la culture physique et sportive demande une valorisation de cette culture dans l'université, de la libération de temps, et des ressources humaines. Une formation complète et équilibrée et ceci au service de la réussite de l'étudiant.e ne peut faire l'impasse sur ce sujet.

³ Là aussi toutes les universités qui le proposent ont vu une augmentation sensible des pratiquants (cf. là aussi par exemple la mise en œuvre depuis 2008 sur Université d'Angers). La terminologie entre facultative, optionnelle, d'ouverture, libre... serait à préciser pour éviter les confusions de sens.

ANNEXES

1/ Au final pour quelles pratiques ?

- Une offre d'APSA très large qui va de tous les sports (collectifs, de raquettes, de combats, de plein air, aquatiques, d'entretien...) en passant par les arts du cirque, le yoga, les danses, etc.
- Des contenus diversifiés répondant à des motifs d'agir variés (progrès dans l'APSA, bien-être, rencontres, projets en lien avec une discipline universitaire (histoire, médecine, droit, sociologie,...), ou bien aide à la préparation d'un brevet professionnel, ou encore sur l'acquisition de compétences d'animation et d'organisation (équipe, association, événement, ou pratiques auto-encadrées...).
- Des modalités de pratiques diversifiées : cours, tournois, compétitions - rencontres intra universitaires, événements, en lien avec l'association sportive et la FFSU,..., pratiques auto-encadrées sous conditions de sécurité.
- Une progression et une évaluation accessibles à tou.tes, du débutant à l'expert, que ce soit en pratique facultative ou obligatoire.

2/ Peu de reconnaissance des SUAPS, malgré des réussites avec peu de moyen !

Près de 28% des étudiants (source GNDS) font une pratique sportive au sein des SUAPS, soit 448 000 étudiant.es sur 1,6 million. Les inscrits pratiquent en moyenne 1,2 activité. La FFSU a 104 000 licencié.es (chiffres 2014) dont plus de 50 000 issu.es de l'université (soit environ 3,5%), les autres étant issus des écoles. Mais la majorité des SUAPS est amenée à refuser beaucoup d'étudiant.es faute de places ou de créneaux en nombre suffisant.

Pourtant de nombreux étudiant.es pratiquant avec le SUAPS sont des débutant.es. Grâce à un panel large d'APSA et à un coût modique beaucoup découvrent de nouvelles APSA (danses, arts du cirque, pratiques dites d'entretien..). Des modalités de pratiques nouvelles permettent à certain.es étudiant.es en difficulté en EPS en lycée de revenir vers le sport.

Confrontés à cette diversité, les SUAPS sont des lieux de pratiques physiques, sportives et artistiques innovantes.

La pratique en SUAPS atténue les discriminations entre filles et garçons et entre milieu sociaux

60% en moyenne des étudiants à l'université sont des filles et entre 50% et 60% des inscrits aux SUAPS le sont aussi (contre 36% de femmes dans le sport civil (source stat-info 2014 MJS). Par exemple, les arts martiaux 30% de femmes pour plus de 50% dans les SUAPS.

Beaucoup d'étudiant.es ne pratiqueraient pas en dehors si les SUAPS n'existaient pas. Ils contribuent à la vie étudiante sur les campus dotés d'équipements sportifs, avec la construction d'une « identité étudiante » favorable à la pratique.

L'implantation dans l'Université permet de faire se rencontrer des étudiant.es éloigné.es de leur origine géographique, et de brasser des étudiant.es de diverses filières (médecine - lettres- sciences - droit, etc.).

C'est un atout que n'ont pas les clubs civils éparpillés dans la ville universitaire.

Soulignons que le savoir nager n'est pas acquis pour tou.tes les étudiant.es et qu'il serait nécessaire de permettre la remédiation.

La formation validée institutionnellement par des ECTS

Là où une offre d'UE « sport » libre ou facultative existe, la participation des étudiant.es augmente sensiblement. L'obligation de cours d'EPS, qui existe dans de rares universités, semble également renforcer la pratique.

3/ Eviter quelques fausses pistes dans l'ère du temps,

La centration sur l'objectif « santé » ou être au seul service de la vie étudiante sont réducteurs.

Aujourd'hui l'objectif « santé » est omniprésent et semble justifier à lui seul la nécessité d'une pratique physique pour tou.tes. Sans contester son intérêt et les liens avec la pratique physique, nous pensons risqué de le présenter comme « intégrateur ». Les expériences à l'échelle mondiale ne sont pas probantes et conduisent souvent à des injustices : des pratiques « simplifiées » et énergétiques pour les uns, et le plaisir désintéressé pour d'autres, la compétition encore pour d'autres... au bout du compte, on découpe les pratiques physiques et on les ampute d'une dimension souvent essentielle. Une bonne éducation physique doit offrir à tou.tes les chances de goûter la complexité et la richesse culturelles des APSA dans toutes leurs dimensions ! C'est à ce prix que chacun.e pourra choisir ensuite une modalité de pratique tout au long de la vie, en connaissance de cause.

Pour résumer donc, la catégorisation sport-santé, sport-loisir, sport-compétition... réduit les objectifs et la richesse de la pratique des APSA. Nous préférons penser l'EPS ou la pratique d'APSA comme une occasion d'une exploration individuelle et collective de la variété des « jeux physiques humains » dont l'objectif central est tout simplement son propre développement.

Dans la suite des arguments développés ci-dessus nous pensons que l'objectif de cohésion sociale à travers le développement de la vie étudiante est bien sûr légitime mais cela ne doit pas réduire la pratique d'APSA à du simple consumérisme d'activités sans contenu et réduisant le rôle des SUAPS à une simple prestation de services.

La pratique non encadrée ne suffit pas non plus

Penser que la pratique seule, non encadrée, voire encadrée à moindre coût, ne suffirait pas pour répondre aux enjeux sociaux. Si nous ne contestons pas l'intérêt d'une pratique physique en tant que telle, on sait aussi qu'elle ne suffit pas et peut même être contre-productive en termes de risques de blessures.... Par expérience les activités comme les sports collectifs, sports d'oppositions, d'expressions etc. qui ne sont pas encadrées, donc organisées, périlissent, tout du moins dans le contexte universitaire. Cette piste ne nous semble pas du tout « dynamisante » pour une démocratisation, même si l'on peut y réfléchir pour quelques activités précises.

4/ Quelques remarques succinctes sur le rôle de la FFSU

La récupération par les UFR de la demi-journée banalisée, entre autres réservée pour des activités de championnats et de rencontres en FFSU intra et inter universitaire, fragilise considérablement ce type de pratique. L'engagement des étudiants, des équipes en FFSU en est extrêmement perturbé. Nous estimons que le fonctionnement actuel de la FFSU (championnats, etc.) est mis en difficulté et souvent « décalé » par rapport à la réalité de la vie universitaire du plus grand nombre. La FFSU, malgré ses efforts avec ses personnels et l'aide des SUAPS, ne répond pas aux besoins majoritaires des étudiant.es. Participer à la vie de la FFSU peut être une source de complications terribles (déplacement long, libérer les étudiant.es, plus prix de licence, certificat médical, etc.).

Les SUAPS en lien avec leurs offres et modalités diversifiées, semble mieux répondre aux besoins ou aux contraintes vécues par les étudiant.es (près de 28% de pratiquant.es). Les cours sont des lieux de rencontre entre étudiant.es issus d'UFR différentes. Il y a donc des tournois, des soirées, des matchs, des « combats », bref des « compétitions » dans les cours.

Mais la FFSU demeure un plus indispensable pour une minorité d'étudiant.es ou pour les écoles (3% des effectifs étudiants du supérieur).

Il faut travailler collectivement avec la FFSU pour que celle-ci demeure un outil attractif au service d'un sport « de championnats-compétitions » institués et formateurs pour ceux qui le souhaitent. Cette pratique FFSU doit être accessible aussi aux débutants. Notre proposition d'un guichet unique avec un projet EPS et d'un coût unique pour l'étudiant.e avec une des entrées dans la pratique de championnat qui serait opérationnalisé par les structures de la FFSU, nous semblerait dynamisant car rapprochant les SUAPS, la FFSU et les étudiant.es de ce type de pratique. Il faudrait permettre aussi aux enseignant.es d'EPS d'avoir un quota d'heure utilisable entre autre pour cela (un forfait FFSU).

Là aussi la disponibilité horaire des étudiant.es et leurs études impliquerait la nécessaire re-libération du jeudi après-midi, mais cela ne suffirait pas à régler la pratique pour tou.tes les étudiant.es, ne serait que sur la concentration horaire ingérable sur les équipements.